

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: UVCW

Forme juridique¹: Association sans but lucratif

Adresse: Rue de l'Etoile N°: 14 Boîte:

Code postal: 5000 Commune: Namur

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet²: <http://www.uvcw.be>

Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise 0451461655

DATE 09/06/2020 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en EURO³

approuvés par l'assemblée générale⁴ du 19/06/2026

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Exercice précédent du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 34 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.3.2, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.5.1, 6.5.2, 6.5.3, 6.13, 6.14, 6.16

Signature (nom et qualité)	Signature (nom et qualité)
Nom Sobry Rachel	Nom Vincent Magnus
Qualité Présidente	Qualité Vice-Président

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

4 Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DISPA, Benoit, Bourgmestre
 Rue du Paradis 20 5030 Gembloux Belgique
 Administrateur [13] (05/05/2006 - 05/03/2013)
 Vice-président du Conseil d'Administration [11] (05/03/2013 - 13/10/2020)
 Administrateur [13] (13/10/2020 - 13/10/2030)

HUART, Pierre, Conseiller communal
 Allée du Mont Cheval 4 1400 Nivelles Belgique
 Vice-président du Conseil d'Administration [11] (05/03/2013 - 26/11/2019)
 Administrateur [13] (26/11/2019 - 02/07/2024)
 Président du Conseil d'Administration [10] (02/07/2024 - 05/11/2024)
 Administrateur [13] (05/11/2024 - 20/06/2020)

JAVAUUX, Jean-Michel, Conseiller communal
 Rue du Château 10 4540 Ampsin Belgique
 Vice-président du Conseil d'Administration [11] (05/03/2013 - 20/06/2025)

BARZIN, Anne, Echevine
 Val des Rois 16 5100 Wépion Belgique
 Administrateur [13] (07/03/2007 - 05/11/2024)
 Président du Conseil d'Administration [10] (05/11/2024 - 20/06/2025)
 Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)

BOËL, Bruno, Directeur Général
 Rue de Sirieu 111 7061 Thieusies Belgique
 Administrateur [13] (07/05/2014 - 20/06/2025)

DASPREMONT, Françoise, Conseillère communale
 Chemin de la Cayôte 60 6040 Jumet (Charleroi) Belgique
 Administrateur [13] (05/03/2013 - 20/06/2025)

DUBOIS, Philippe, Echevin
 Rue de l'Agauche 17 4560 Clavier Belgique
 Administrateur [13] (29/05/2015 - 13/10/2030)

FOURNY, Bernard, Directeur général
 Rue de Rockay Cortil 5 4870 Trooz Belgique
 Administrateur [13] (07/03/2007 - 20/06/2025)

RADEMAKER, Martine, Directrice financière
 Rue de la Haxhe 49 4680 Hermée Belgique
 Administrateur [13] (05/03/2013 - 13/10/2030)

SAINT-AMAND, Olivier, Bourgmestre
 Rue d'Argent 19 7850 Enghien Belgique
 Administrateur [13] (05/03/2013 - 20/06/2025)

SERVATY, Charles, Echevin
 AM Schwarzbach 2b 4750 Butgenbach Belgique
 Administrateur [13] (29/05/2015 - 20/06/2025)

DAYE, Maxime, Bourgmestre
 Rue du Bois 41 7090 Braine-le-Comte Belgique
 Administrateur [13] (13/05/2016 - 26/11/2019)
 Président du Conseil d'Administration [10] (26/11/2019 - 25/06/2024)
 Administrateur [13] (25/06/2024 - 20/06/2025)

suite page suivante

N°	0451461655	C-ASBL 2		
Administrateurs et gérants (suite de la page C-ASBL 2)				

BASTIN, Jean-Paul, Bourgmestre				
rue Al'Gofe	19	4960	Malmedy	Belgique
Administrateur [13] (18/05/2018 - 13/10/2020)				
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (13/10/2020 - 25/06/2024)				
Administrateur [13] (25/06/2024 - 13/10/2030)				

ANTOINE, André, Conseiller Communal				
rue de Jausselette	19	1360	Perwez	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)				

BESSELING, Yves, Bourgmestre				
Rue Hompré	8	6640	Vaux-sur-Sûre	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)				

BIHET, Mathieu, Echevin				
Rue des Joncs Fleuris	14	4120	Neupré	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 03/02/2025)				

BONNI, Véronique, Bourgmestre				
Rue Pire Pierre	124	4820	Dison	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)				

DE JONGHE-GALLER, Sylvia, Echevine				
Rue de Fléron	44	4623	Magnée	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)				

DELANNOIS, Paul-Olivier, Conseiller communal				
Chemin Landaise	2	bte C 7501	Orcq	Belgique
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (26/11/2019 - 13/10/2030)				

DESSART, Viviane, Bourgmestre				
Allée Verte	8	4600	Visé	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)				

EERDEKENS, Claude, Président de CPAS				
Rue du Loen	32	5300	Andenne	Belgique
Administrateur [13] (09/05/2019 - 20/06/2025)				

JANUTH, Michel, Bourgmestre				
Chaussée d'Hondzocht	37	1480	Tubize	Belgique
Administrateur [13] (09/05/2019 - 20/06/2025)				

LEONARD, Roland, Echevin				
Allée des Abbesses	34	4000	Liège	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)				

LEPRINCE, Laurence, Directrice Générale				
Rue Joseph Waregne	69	5020	Champion	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 13/10/2030)				

NOEL, Philippe, Conseiller communal				
rue de Dave	102	5100	Jambes (Namur)	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)				

OUALI, Mélanie, Conseillère communale				
Rue de la Drève	89	7011	Ghlin	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)				

PALERMO, Vincent, Conseiller communal				
Rue Victor Cretteur	122	7600	Péruwelz	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)				

POULIN, Christine, Bourgmestre				
Rue du Sarazin	8	5650	Walcourt	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 13/10/2030)				

ROYEZ, Steven, Bourgmestre				
Tienne du Notaire	10	6540	Lobbès	Belgique
Administrateur [13] (26/11/2019 - 13/10/2030)				

N°	0451461655				C-ASBL 2
Administrateurs et gérants (suite de la page C-ASBL 9)					

TORRES, Cecilia, Conseillère communale					
Cours Marie d'Oignies	46	1348	Louvain-la-Neuve	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)					

WARZEE-CAVERENNE, Valérie, Bourgmestre					
Rue d'Alvaux	16	5360	Hamois	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 20/06/2025)					

LIENARD, Laetitia, Présidente de CPAS					
Résidence des Mottes	24	7503	Froyennes	Belgique	
Administrateur [13] (25/06/2020 - 20/06/2025)					

MAGNUS, Vincent, Bourgmestre					
Avenue de Longwy	230	6700	Arlon	Belgique	
Administrateur [13] (06/07/2021 - 20/06/2025)					
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (20/06/2025 - 13/10/2030)					

MASAI, France, Conseillère communale					
rue du Tige	34	5590	Ciney	Belgique	
Administrateur [13] (07/12/2021 - 20/06/2025)					

MINON, Catherine, Conseillère communale					
Rue Sardois	3	7120	Estinnes	Belgique	
Administrateur [13] (07/12/2021 - 20/06/2025)					

ROBERTY, Sabine, Conseillère communale					
rue du Travail	17	4102	Ougrée	Belgique	
Administrateur [13] (18/05/2018 - 20/06/2025)					

JEROME, Eric, Echevin					
rue Longue Haie	40	4650	Herve	Belgique	
Administrateur [13] (08/03/2022 - 20/06/2025)					

PREAUX, Christian, Conseiller communal					
Rue de Boustaine	3	6567	Merbes-le-Château	Belgique	
Administrateur [13] (06/12/2022 - 20/06/2025)					

CELIK, Duygu, Conseiller Communal					
rue du Coq	60	bte 021 4000	Liège	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					

CLOET, Ann, Bourgmestre					
rue du Luxembourg	23	7700	Mouscron	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					

CLOSSON, Benoît, Bourgmestre					
rue Houchettes	19	bte 001 6920	Wellin	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					

COURARD, Philippe, Bourgmestre					
rue de la Libération	25	6990	Hotton	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					

D'ORAZIO, Samuel, Bourgmestre					
Avenue des Chants des Oiseaux	9	1480	Tubize	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					

COLLIGNON, Christophe, Bourgmestre					
rue Montroyal	1	4500	Huy	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					

DARDENNE, Sophie, Présidente du Cpas					
rue du Herdal	27	5170	Profondeville	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					

DERMINE, Thomas, Bourgmestre					
rue du Longtry	69	6032	Mont-sur-Marchienne	Belgique	
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (20/06/2025 - 11/09/2025)					
Administrateur [13] (11/09/2025 - 13/10/2030)					

N°	0451461655				C-ASBL 2
Administrateurs et gérants (suite de la page C-ASBL 10)					
DISABATO, Emmanuel, Bourgmestre					
rue de Quaregnon	8	7080	Frameries	Belgique	
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
GIGOUNON, Jean, Conseiller Communal					
rue Saint-Aumône	41	7130	Binche	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
GODIN, Nicolas, Echevin					
rue Achille Chavée	13	7100	La Louvière	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
GREGOIRE, Nicolas, Bourgmestre					
rue des Marmottes	5	6900	Marche-en-Famenne	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
HABETS, Michelle, Bourgmestre					
rue de Terstraeten	116	4851	Gemmenich	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
HAVARD, Charles, Directeur Général					
rue Rikir	15	4602	Cheratte	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
HEGYI, Eline, Directeur Général					
rue des Charrettes	32	6850	Paliseul	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
KLEIN, Dorothée, Présidente du Cpas					
Chemin de Morivaux	3	5001	Belgrade	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
LEBRUN, Hélène, Bourgmestre					
Les-Rêches-Voies	7	5561	Celles-lez-Dinant	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 20/10/2025)					
Président du Conseil d'Administration [10] (20/10/2025 - 18/01/2026)					
Administrateur [13] (18/01/2026 - 13/10/2030)					
LEEUWERCK, Alice, Bourgmestre					
rue Saint Eloi	2	7780	Comines	Belgique	
Administrateur [13] (05/11/2024 - 13/10/2030)					
MARCQ, Julie, Echevine					
rue de Neufvilles	352A	7063	Neufvilles	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
MULLENS, Xavier, Echevin					
rue Sous les Près	2B	5330	Assesse	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
PAULUS, Fabrice, Echevin					
Alter Malmedyer Weg	44	4700	Eupen	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 03/03/2026)					
POLL, Bénédicte, Bourgmestre					
Avenue du Vignoble	5	bte 2	7181	Arquennes	Belgique
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
RENARD, Héloïse, Présidente du Cpas					
Clos des Jardins de la Melle	2	bte 02	7540	Kain (Tournai)	Belgique
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
POURTOIS, Maxime, Echevin					
rue du Moulin de Spiennes	1	7032	Spiennes	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					
ROUGET, Lionel, Conseiller Communal					
rue de l'Eglise Saint-Sulpice	25	1320	Beauvechain	Belgique	
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)					

Administrateurs et gérants (suite de la page C-ASBL 11)

SERVAES, Christine, Bourgmestre				
Vieille Voie de Tongres	2	4451	Voroux-lez-Liers	Belgique
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)				

SOBRY, Rachel, Bourgmestre				
rue du Fosteau	16	6530	Thuin	Belgique
Président du Conseil d'Administration [10] (20/06/2025 - 13/10/2030)				

THEYS, Caroline, Echevine				
rue de Tirlemont	50	1390	Grez-Doiceau	Belgique
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)				

VANDORMAEL, Luc, Conseiller Cpas				
rue Franco Rosetti	35	4300	Waremmé	Belgique
Administrateur [13] (20/06/2025 - 13/10/2030)				

RSM Interaudit SRL, (0436391122)				
Avenue Antoine de Saint-Exupéry	14	6041	Gosselies	Belgique
Commissaire [61] (20/06/2025 - 20/06/2028)				

» SAEY, Catherine				
Rue Antoine de Saint-Exupéry	14	6041	Gosselies	Belgique

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	2.714.963	2.822.279
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	2.714.763	2.822.079
Terrains et constructions		22	2.518.790	2.677.217
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	80.597	73.966
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	115.376	70.896
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/ 6.5.1	28	200	200
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	200	200
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	200	200

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	6.501.213	7.542.434
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	796.738	789.517
Créances commerciales		40	676.950	654.615
Autres créances		41	119.788	134.902
Placements de trésorerie	6.5.1/ 6.6	50/53		0
Valeurs disponibles		54/58	4.398.452	5.498.728
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.306.022	1.254.188
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	9.216.176	10.364.713

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	5.180.713	5.324.372
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10	2.242.101	2.242.101
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13	2.936.342	3.080.000
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	2.271	2.271
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	0	248.263
Provisions pour risques et charges		160/5	0	248.263
Pensions et obligations similaires		160		0
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	0	248.263
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	4.035.462	4.792.079
Dettes à plus d'un an	6.8	17	359.956	539.934
Dettes financières		170/4	359.956	539.934
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	359.956	539.934
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	3.534.845	4.137.582
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42	179.978	179.978
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	359.950	475.767
Fournisseurs		440/4	359.950	475.767
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	853.655	1.528.652
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	2.141.263	1.953.186
Impôts		450/3	342.645	289.663
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.798.618	1.663.523
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation	6.8	492/3	140.661	114.563
TOTAL DU PASSIF		10/49	9.216.176	10.364.713

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	13.521.915	11.940.182
Chiffre d'affaires	6.9	70	2.253.659	1.749.359
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides.....	6.9	73	6.178.922	5.876.973
Autres produits d'exploitation		74	5.089.108	4.313.550
Produits d'exploitation non récurrents.....	6.11	76A	225	300
Coût des ventes et des prestations		60/66A	13.691.827	12.241.333
Approvisionnements et marchandises		60	1.112.806	1.087.575
Achats		600/8	1.112.806	1.087.575
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.329.837	1.469.174
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.9	62	9.643.675	8.461.593
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	228.354	244.949
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.9	635/9	-248.263	248.263
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	1.625.418	729.779
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes.....	6.11	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-169.912	-301.150

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	46.967	101.021
Produits financiers récurrents.....		75	46.967	101.021
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.10	752/9	46.967	101.021
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	20.713	25.899
Charges financières récurrentes.....	6.10	65	20.713	25.899
Charges des dettes		650	18.375	24.243
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	2.338	1.656
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-143.658	-226.028
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.12	67/77		
Impôts.....		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales.....		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	-143.658	-226.028
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	-143.658	-226.028

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-141.387	-2.729
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-143.658	-226.028
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent..... (+)/(-)	14P	2.271	223.299
 Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791	143.658	5.000
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	2.271	2.271

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	5.107.431
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	5.107.431	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	2.430.215
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	158.427	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	2.588.641	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	2.518.790	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	533.607
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	56.117	
Cessions et désaffectations	8173	44.312	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	545.412	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	459.640
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	49.487	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	44.312	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	464.816	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	80.597	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	80.597	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	 ⁰	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	 ⁰	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	<u>.....</u>	
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	223.880
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	64.921	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	288.801	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	152.984
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	20.440	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	173.424	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	115.376	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	261	115.376	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	200
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	200	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		0
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	179.978
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	179.978
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	179.978
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	359.956
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	359.956
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	359.956
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	342.645
Dettes fiscales estimées	450	

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	1.798.618

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

.....Intérêts sur emprunt.....	14.791
.....Produits à reporter.....	125.870
.....	
.....	

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

.....Ventes et publicités des revues et publications		260.652		274.109
.....Formations		1.791.146		1.256.579
.....Prestations diverses		201.861		218.671

Ventilation par marché géographique

.....				
.....				
.....				

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations	730	6.178.922		5.876.973
Dons	731	0		0
Legs.....	732			
Subsides	733			

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture	9086	79		82
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein.....	9087	76,3		73,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	112.086		106.972

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	6.722.003		5.980.899
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.777.920		1.611.714
Primes patronales pour assurances extralégales	622	920.571		725.646
Autres frais de personnel	623	223.181		143.334
Pensions de retraite et de survie	624			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	0	0
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		248.263
Utilisations et reprises	9116	248.263	
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	132.187	131.352
Autres	641/8	1.493.231	598.427
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,6	0,9
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098	921	1.417
Frais pour l'association ou la fondation	617	41.440	56.618

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Ventilation des autres produits financiers			
..... Intérêts sur comptes courants et à terme		46.966	100.981
..... Différence de paiement		1	39
.....			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502	0	0
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560	0	0
Utilisations et reprises	6561	0	0
Ventilation des autres charges financières			
..... Frais bancaires		2.338	1.657
..... Intérêts emprunt		18.375	24.243
.....			

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>225</u>	<u>300</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	<u>225</u>	<u>300</u>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	<u>225</u>	<u>300</u>
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières.....	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents.....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents.....	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>.....</u>	<u>.....</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	<u>.....</u>	<u>.....</u>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes.....	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières.....	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières.....	6631		
Autres charges financières non récurrentes.....	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice.....

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif.....

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	
	
	
	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

.....

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

Sources de latences fiscales

Latences actives.....

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

.....

.....

Latences passives

Ventilation des latences passives

.....

.....

Codes	Exercice
9141	
9142	
	
	
9144	
	
	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	17.720	16.334
9146	71.833	69.350
9147	1.917.414	1.684.838
9148	263	208

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

.....

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	79.831
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	8.800
95061	4.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	63,6	27,0	36,6
Temps partiel	1002	16,5	2,0	14,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	76,3	28,6	47,7

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	95.762	42.787	52.975
Temps partiel	1012	16.324	2.430	13.894
Total	1013	112.086	45.217	66.869

Frais de personnel

Temps plein	1021	8.119.484	3.452.272	4.667.212
Temps partiel	1022	1.524.191	648.061	876.130
Total	1023	9.643.675	4.100.333	5.543.342

Montant des avantages accordés en sus du salaire

1033	88.943	35.686	53.257
------	--------	--------	--------

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	73,3	23,9	49,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	106.972	38.219	68.753
Frais de personnel	1023	8.461.593	3.408.229	5.053.364
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	84.314	30.043	54.271

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	64	15	75,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	64	15	75,5
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	27	2	28,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	7		7,0
de niveau universitaire	1203	20	2	21,6
Femmes	121	37	13	46,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5	3	7,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	15	1	15,8
de niveau universitaire	1213	17	9	23,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	64	15	75,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	921	
Frais pour l'association ou la fondation	152	41.440	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4		4,0
210	4		4,0
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	5	2	6,5
310	4	2	5,5
311	1		1,0
312			
313			
340			
341			
342	1	1	1,6
343	4	1	4,9
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	94	5812	22
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	14.502	5813	3.518
dont coût brut directement lié aux formations	58031	8.414	58131	2.098
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	6.089	58132	1.420
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	28	5831	48
Nombre d'heures de formation suivies	5822	347	5832	1.053
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	6.912	5833	20.975
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION COMPTABLE ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES 7.12.2005 (PV 120) et 18.4.2007 (PV 136) et 16.4.2013 (PV 201)

Extrait du PV de la réunion du Conseil d'administration du 7 décembre 2005

"5. Règles d'évaluation comptable

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION adopte, à l'unanimité, les règles suivantes.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon le plan suivant :

- le mobilier est amorti en 10 ans
- le matériel informatique et de téléphonie est amorti en 3 ans
- l'aménagement des locaux est amorti en 10 ans.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition hors TVA. La TVA non récupérable sur les immobilisations corporelles est prise en compte de résultat l'année de l'acquisition et n'est pas amortie.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale :

- les créances de l'année précédente non recouvrées au 31 décembre de l'exercice en cours sont annulées automatiquement par le Comptable en fin d'exercice pour autant que leurs montants n'excèdent pas 100 euros;
- les créances de l'année précédente non recouvrées au 31 décembre de l'exercice en cours excédant 100 euros et inférieures à 5.000 euros sont annulées avec l'accord du Secrétaire général;
- les créances de l'année précédente non recouvrées au 31 décembre de l'exercice en cours excédant 5.000 euros sont annulées avec l'accord du Bureau.

Fonds affectés

Les fonds affectés sont proposés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut proposer la réaffectation des fonds affectés s'il s'avère qu'ils n'ont plus de raison d'être.

Actions et parts - Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les actions et parts sont évaluées à leur valeur d'acquisition, sauf si la valeur du marché est inférieure.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont évalués à leur valeur nominale.

Stocks

Les publications éditées dans l'année et celles de l'année précédente invendues au

31 décembre seront comptabilisées au bilan au coût direct d'achat (année en cours à 100 %, année précédente à 50 %)."

Extrait du PV de la réunion du Conseil d'administration du 18 avril 2007

"2. Règles d'évaluation comptable

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION adopte, à l'unanimité, les règles suivantes.

Subventions (arrêtés royaux, AGW, arrêtés ministériels, subventions européennes et autres)

Les subventions non encore totalement perçues en fin d'année et/ou couvrant plusieurs exercices sont évaluées au prorata des mois couverts par la convention et à concurrence de 90% du montant de la convention afin de couvrir l'éventuelle non dépense."

Extrait du PV de la réunion du Conseil d'administration du 16 avril 2013

Règles d'évaluation comptable

"A l'unanimité, le CONSEIL D'ADMINISTRATION arrête les règles d'évaluation suivantes :

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Le bâtiment et son terrain ont été acquis au prix de 4.506.947,76 € hors frais.

La valeur du terrain acquis le 05/03/2013 est fixée à 583.200 €.

Le solde, 3.923.747,76 € constitue la valeur du bâtiment.

La valeur du bâtiment sera amortie en 25 ans à partir de la date de signature de l'acte d'achat, le 5/03/2013, au 'prorata temporis'.

Les droit d'enregistrements et frais annexes d'acquisition sont pris en compte de résultat l'année de l'acquisition et ne sont pas amortis."

Engagements de retraite et assimilés (assurances-groupe)

L'association octroie à l'ensemble de son personnel des avantages en matière de pension sous la forme de régimes d'assurance-groupe,

suite page suivante

structurés selon deux catégories :

1. Régime à prestations définies (groupe fermé)

Le régime à prestations définies, clôturé au 31 décembre 2009, constitue un régime à prestations définies en capital au sens des normes comptables applicables.

Ce régime se caractérise par :

une prestation cible déterminée en fonction de la rémunération de fin de carrière et de l'ancienneté ;

un financement reposant sur des cotisations calculées en pourcentage des rémunérations en cours de carrière.

En conséquence, l'association supporte :

le risque actuariel (écart entre hypothèses et réalisation) ;

le risque de financement (insuffisance des actifs au regard des engagements).

L'engagement net est évalué selon une approche actuarielle, tenant compte notamment :

des hypothèses de croissance salariale ;

des taux d'actualisation ;

des tables de mortalité ;

et de la durée résiduelle des engagements.

Compte tenu de la fermeture du régime, les flux de financement présentent une courbe en cloche, avec une augmentation attendue des besoins jusqu'en 2032 suivie d'une décroissance progressive jusqu'à extinction complète des obligations en 2052,

et ce grâce à un fonds de financement, destinés à lisser les besoins de financements dans le temps, mis en place en 2009. Il est alimenté à hauteur d'un pourcentage de la masse salariale concernée, pour les montants qui dépassent la valeur actuarielle

des cotisations calculées annuellement. Ce pourcentage est négocié périodiquement avec l'organisme de pension pour assurer une provision soutenable.

2. Régime à contributions définies

Depuis le 1er janvier 2010, les nouveaux engagements sont couverts par un régime à contributions définies.

Pour ce régime, l'obligation de l'association est limitée au paiement des cotisations contractuelles, sans engagement complémentaire. Aucune provision n'est dès lors constituée au-delà des charges à payer.

3. Traitement comptable

L'association applique les principes suivants :

les engagements relatifs au régime à prestations définies sont comptabilisés pour leur valeur actuarielle des obligations, de manière annuelle, au taux déterminé dans la convention avec l'organisme de pension. Les écarts actuariels sont simulés tous les

quatre ans et intégrés dans les perspectives budgétaires ;

les charges de période intègrent le coût des services rendus, le coût financier et, le cas échéant, les ajustements actuariels ;

les cotisations versées au régime à contributions définies sont comptabilisées en charges de l'exercice auquel elles se rapportent.

Jetons de présence des administrateurs

Les jetons de présence attribués aux membres de l'organe d'administration sont comptabilisés en charges d'exploitation au sein de la rubrique 62 - rémunérations et charges sociales. Ce traitement est conforme à la pratique historique de l'association et a été appliqué de manière constante au cours des exercices antérieurs. Cette comptabilisation ne modifie en rien le compte de résultat et le bilan.



UNION DES VILLES ET COMMUNE DE WALLONIE ASBL

Rapport du commissaire
31 décembre 2025

UNION DES VILLES ET COMMUNE DE WALLONIE ASBL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Unio des Villes et Commune de Wallonie (l'« Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 20 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Unio des Villes et Commune de Wallonie durant 1 exercice.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 9.216.176 et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de € 143.658.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette

date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre Point

Les comptes annuels de l'association pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 29 avril 2025, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la présentation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel/rapport d'activités et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel/rapport d'activités, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de

l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 21 mai 2026



RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
CATHERINE SAEY
ASSOCIÉE



Rapport de gestion – Exercice 2025

Document de travail approuvé par le Conseil d'Administration du 19 mai 2026

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE EN 2025

L'année 2025 se caractérise, au niveau des 4 grandes missions de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, par :

- Une mission de **défense des intérêts des pouvoirs locaux** qui s'est poursuivie dans tous les dossiers utiles à la gestion locale et traversant les grands enjeux sociétaux pour les pouvoirs locaux. 34 dossiers ont été portés en Conseil d'administration et près de 102 dossiers ont été suivis par les équipes et ont amené des réactions auprès des Gouvernements régional et fédéral (121 en 2024) et 42 dossiers ont été portés en Comité Directeur de la Fédération des CPAS (40 en 2024), 25 groupes de travail internes ont été organisés et animés par l'UVCW et ce outre 87 commissions externes auxquelles l'UVCW participe (87 en 2024), notamment pour sa mission de fonction consultative ; 670 mentions de notre défense des pouvoirs locaux dans les médias en général (623 en 2024).
- Une mission **d'assistance-conseil** qui reste à un volume conséquent avec 15.634 questions répondues en 2025 (14.313 en 2024) et 347 modèles de tous types pour aider à la gestion locale (cahiers des charges, ordonnances et arrêtés de police, profils de fonction, taxes, redevances, règlements d'ordre intérieur, ...), dont 28 nouveaux en 2025.
- Une mission de **formation**, qui atteint des volumes et des niveaux de participation qui restent élevés. 1.042 journées de formation ont été proposées en 2025 (854 en 2024). 20.425 acteurs locaux (mandataires et profils administratifs) ont ainsi été formés, contre 18.314 en 2024.
- Une mission **d'information** toujours conséquente : 36.425 abonnés à notre e-newsletter générale d'information (+2,76 %) et plus de 40.000 abonnés à nos 7 e-newsletters spécifiques (Fédération des CPAS, formations UVCW, formations CPAS, logement, environnement, grades légaux, Europe/International), 3.560 abonnés au mensuel *Mouvement communal* et 1.820 abonnés au mensuel *CPAS+*. 1.436.717 visiteurs sur notre site internet, soit 3.936 visiteurs/jour en moyenne. En 2025, 5 nouveaux ouvrages ont été publiés avec un total de 2.936 exemplaires vendus sur l'année (8 ouvrages pour 2.951 exemplaires vendus en 2024).

Le rapport d'activités 2025 de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et le rapport d'activités 2025 de la Fédération des CPAS détaillent ces éléments plus avant.

Les dépenses propres à l'UVCW (hors subsides CIC redistribués, voir infra) s'élèvent en 2025 à 12.260.254,37 € (11.706.387,10 € en 2024, soit +4,73 %) et les recettes s'élèvent à 12.116.596,23 € (11.480.358,83 € en 2024, soit +5,54 %) et le compte 2025 se clôture avec une **perte de 143.658,14 €**.

La perte est principalement due à la réduction des subventions dont bénéficie l'UVCW, singulièrement au niveau régional. Ainsi, notons, entre 2024 et 2025 la suppression de 3 subventions récurrentes (ADL, pauvreté et Emploi), pour un montant de 241.000 € ainsi que la modification des montants dévolus à

certaines subventions, soit au travers des ajustements programmatiques (environnement-délinquance environnementales, terres, aménagement du territoire), soit au travers de réductions unilatérales pour des raisons budgétaires (Nature, IDESS). Il en résulte **une baisse de plus de 300.000 € de nos recettes de subventions entre 2024 et 2025**. L'ampleur de cette baisse est toutefois amortie, dans les comptes, et la baisse des subventions est limitée à 2,70 % du montant des subventions (soit 99.331,27 €) par le biais de plusieurs effets compensatoires (récupération de soldes antérieurs dus sur subventions pour près de 95.000 €, et hausse du subside promérité par l'UVCW dans le cadre du programme de Coopération internationale communale (CIC), à hauteur de 96.339,73 € ; celui-ci dépendant de l'avancée du programme sur le terrain et des dépenses des partenaires, en hausse significative). La modération de l'impact de la réduction des subsides sur le résultat est pour le surplus le fait de la **hausse significative des recettes de formations (+42,67 %)**, pour lesquelles on note à la fois un effet tarifaire, de par l'alignement progressif des tarifs de formations, et un effet de volume (+22,01 % de sessions de formations en 2025).

En effet, au-delà de ces évolutions notables en matière de subventions et de formations, l'année 2025 a été marquée par des mouvements divers en matière de recettes, avec une **croissance des recettes** de cotisations (+5,14 %), alors que les recettes de publications et de partenariats globalement stables. Par ailleurs, **les dépenses connaissent des évolutions particulièrement maîtrisées**, en ce compris au niveau des frais de personnel (+13,70 % par rapport aux comptes 2024, +3,01 % par rapport au budget 2025), pour lesquels l'écart prévisionnel est essentiellement dû au paiement de diverses indemnités dues aux membres du personnel en vertu de CCT non encore appliquées (indemnités de déplacement domicile-travail (22.216 €) et congés liés à l'ancienneté (174.300 €)), ainsi que de l'évolution du volume de personnel (+3,00 ETP) (solde des départs, engagements, évolution du temps de travail et des départs et retours de maladie de longue durée). Soulignons en outre le paiement des indemnités de licenciement provisionnées en 2024.

La perte de 143.658,14 € s'inscrit donc dans une année où les recettes ont été particulièrement sous pression au niveau des conventions. La maîtrise rigoureuse des dépenses dans tous les services, et l'agilité des équipes dans les ajustements programmatiques des activités subventionnées, ainsi que l'augmentation significative des recettes de formations ont permis d'atténuer l'impact des réductions et ajustements des subventions. La perte ne peut être déduite du bénéfice reporté antérieur qui s'élevait à 2.270,93 €. Il est proposé de demander à l'Assemblée générale de prélever 143.658 € dans les fonds affectés aux missions, dont l'objet est de permettre de faire face à des réductions temporaires ou exceptionnelles de subventions notamment. Le bénéfice reporté reste donc inchangé à 2.270,93 € (cf. bilan).

Pour rappel, les pourcentages et montants évoqués dans la présente note concernent les recettes et dépenses propres à l'UVCW, écartant les subsides reçus et reversés aux partenaires de la Coopération internationale communale (CIC), pour des montants équivalents, ces sommes ne faisant que transiter par le bilan de l'UVCW.

COMPTE DE RESULTAT 2025

Dépenses de personnel

En ce qui concerne les dépenses de personnel et d'intérim (78.99 % des dépenses), elles sont en croissance de 13,70 % par rapport à l'année 2024 (+1.166.903,65 €).

Cette croissance est liée d'une part au paiement des indemnités de licenciement provisionnées en 2024 (à hauteur de 248.000 €) ainsi qu'aux mouvements de personnel (7 départs/ 4 engagements/ 13 membres du personnel ont été absents pour une longue durée). Le nombre d'ETP occupés durant l'année par l'UVCW a augmenté (+3,00 ETP), essentiellement pour permettre le remplacement de membres du personnel.

Par ailleurs, la croissance est également liée à l'indexation des salaires durant l'année 2025 (indexation en mars 2025), pour un montant de l'ordre de 138.000 €.

Les dépenses de personnel sont toutefois de 3,01 % supérieures par rapport au budget (283.365,70 €), notamment eu égard principalement à deux opérations de régularisation d'indemnités dues au personnel, en matière de déplacements domicile-travail d'une part (pour un montant de 22.216 €) et relatif aux congés d'ancienneté d'autre part (pour un montant de 174.300 €).

Notons pour le surplus, au bilan, l'augmentation de la provision pour heures supplémentaires non récupérées et jours de congé non pris des membres du personnel (157.850 €).

Formations

Les recettes et dépenses liées aux formations (honoraires collaborateurs et organisation de réunions) évoluent en fonction du volume d'activités et en fonction de paramètres liés à leur organisation (présentiel/webinaire, nombre de participants, etc.).

Les recettes de formations sont en croissance forte (+42,67 %) avec à la fois un effet tarifaire, par l'alignement progressif des tarifs de formations, et un effet de volume (+22,01 % de sessions de formations en 2025).

Les dépenses en termes d'organisation de réunion (salle et catering) sont en légère croissance (+2,32 %) et démontrent du travail des cellules formations quant au choix des prestataires et des formules d'organisation des formations. Les dépenses liées aux honoraires de collaborateurs, qui recouvrent pour l'essentiel les formateurs de formation, sont en croissance de +3,70 %, soit une augmentation de 34.473,76 €. Cette augmentation limitée traduit mal deux réalités quant à ces dépenses : d'une part une augmentation des dépenses liées aux orateurs et animateurs de formations en phase avec la croissance des recettes de formations (+48 %, soit 229.783,48 € de dépenses complémentaires) et la contraction des honoraires de collaborateurs dévolus à d'autres missions (prestataires externes chargés de maintenir le service de consultance en cas d'absence du personnel ou d'externalisation de certaines missions (DPO) ou à des missions d'expertises spécifiques ou aux recrutements (assessments) (-46 %), 2024 ayant été ponctuée de missions d'expertises d'ampleur, notamment en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Publications

En ce qui concerne les publications, l'activité est globalement équivalente à 2024 et tant les recettes que les dépenses sont en léger recul, traduisant une activité d'édition stable en termes de volume de ventes, des recettes publicitaires stables ainsi que des volumes d'abonnement à nos revues similaires aux années précédentes.

Autres dépenses

Les frais généraux sont stables (+2,24 %), ainsi que les frais liés au bâtiment (+1,12 %), traduisant une attention permanente à la maîtrise des coûts fixes de l'association.

Les autres charges d'exploitation sont négatives, traduisant la reprise du provisionnement d'indemnités compensatoires de préavis dans le cadre du licenciement de membres du personnel décidé en 2024 (248.000 €). Les autres charges d'exploitation, les amortissements du mobilier et des investissements immobiliers pour l'entretien du bâtiment sont stables.

Cotisations

Les recettes de cotisations correspondent aux recettes attendues. Notons l'affiliation d'une SLSP complémentaire.

Soulignons que les recettes de cotisations représentent 51,00 % des recettes de l'association.

Conventions et partenariats

Les recettes de conventions sont en baisse de 2,70 %, avec 99.331,27 € de baisse de recettes. Ces chiffres mesurés traduisent toutefois assez mal la situation au niveau des recettes de subvention, singulièrement au niveau régional. Ainsi, entre 2024 et 2025, 3 subventions récurrentes (ADL, pauvreté et Emploi) ont été supprimées pour un montant de 241.000 €. En outre, les montants dévolus à certaines subventions ont évolué, souvent à la baisse, soit au travers des ajustements programmatiques (environnement-délinquance environnementales, terres, aménagement du territoire), soit au travers de réductions unilatérales pour des raisons budgétaires (Nature, IDESS). Il en résulte une baisse de plus de 300.000 € de nos recettes de subventions entre 2024 et 2025. L'ampleur de cette baisse est toutefois amortie par deux effets compensatoires : d'une part des soldes de subventions antérieures ont été récupérés (approx. 95.000 €), et d'autre part, le subside promérité par l'UVCW dans le cadre du programme de Coopération internationale communale (CIC) a augmenté de 96.339,73 € ; celui-ci dépendant de l'avancée du programme sur le terrain et des dépenses des partenaires, en hausse significative.

Les partenariats sont en légère décroissance (-8,78 %), à la suite de quelques ajustements mineurs.

Coopération internationale communale (CIC)

L'Union des Villes et Communes de Wallonie reçoit, pour le compte des communes engagées dans des opérations de développement soutenues par la Coopération belge au Développement, des subsides qu'elle reverse aux communes, pour leur permettre de mener ces opérations dans les 5 pays d'Afrique francophone concernés (le Bénin, le Burkina Faso, le Maroc, la République démocratique du Congo et le Sénégal). Les subsides reçus sont identiques aux subsides reversés. La fin de la période de programmation approchant, et malgré la situation instable dans plusieurs pays partenaires, les dépenses liées au programme sont en croissance importante (+158,95 %).

BILAN 2025

Le bilan s'élève à un total de 9.216.176 €.

Les actifs immobilisés comprennent : la valeur du terrain et du bâtiment, qui s'élève à 2.518.790 €, le mobilier et le matériel informatique, qui s'élèvent à 80.597 € et l'aménagement des locaux qui totalise 115.376 €.

Les actifs circulants comprennent notamment les créances commerciales pour 676.950 €, les conventions à recevoir pour 1.113.305 €, ainsi que les valeurs disponibles pour un montant de 4.398.452 €. 1.275.687 € de ces valeurs disponibles concernent des subsides destinés à la Coopération internationale communale, à destination des communes.

Au passif, les dettes sont pour l'essentiel constituées des dettes relatives au bâtiment pour 539.934 € (359.956 € à plus d'un an ; 179.978 € à un an au plus), des dettes commerciales pour 359.950 €, des acomptes reçus sur conventions pour 853.655 € et des dettes fiscales, salariales et sociales pour 2.141.263 €, comprenant notamment les provisions pour le pécule de vacances.

En ce qui concerne les capitaux propres, les fonds associatifs sont inchangés. Le fonds affecté relatif aux missions fait l'objet d'un prélèvement proposé de 143.658 €, passant de 1.585.000 € à 1.441.342 €, afin de prendre en charge la perte de l'exercice.

Le bénéfice reporté de 2.270,93 € est inchangé.

PERSPECTIVES 2026

Le Conseil d'administration a approuvé, en décembre 2025, un budget 2026 qui se présentait, pour une large part, dans la continuité du budget antérieur. Les éléments de ce budget restent, à l'heure actuelle, valables. Le budget 2026 étant un budget prudent au regard des modifications attendues en matière de subventionnement de l'association, qu'il a globalement anticipées, reste sujet à des mesures correctrices potentielles qui pourraient devoir être prises dans le cadre du contrôle budgétaire à mi-année, au regard de certaines incertitudes qui subsistent à ce propos.

En termes de **ressources humaines** (75,90 % des dépenses propres): les salaires (9.95 M€) connaissent une croissance mesurée (+5,79 %) liée d'une part à l'indexation de la masse salariale, pour laquelle le bureau du plan envisage un dépassement de l'indice pivot en janvier 2026 (indexation en mars 2026), occasionnant près de 160.000 € de dépenses supplémentaires, et d'autre part au volume de l'emploi, qui augmente de 1,86 ETP à 80,31 ETP, en raison de remplacements de membres du personnel, de contrats de remplacement, et de la poursuite de la réorganisation de la structure de management qui a pour ambition de permettre aux services de l'Union de mieux se préparer aux défis de la structure (renforcement des équipes et des capacités de management) et de ses membres (renforcement du rôle politique des directeurs, augmentation des capacités prospectives de la direction et des équipes, etc.), ainsi que les ajustements habituels liés à des mouvements de personnel (crédits-temps, congés thématiques, décalages dans les remplacements de membres du personnel ou dans les engagements décidés antérieurement). En outre l'engagement d'un chargé de mission dans la perspective de mettre en place une centrale de marché au sein de notre association afin d'aider les communes dans leurs missions, ainsi que l'engagement d'un conseiller e-gov dans le cadre d'un partenariat avec Imio sont prévus. Les modifications du volume de l'emploi occasionnent près de 230.160 € de dépenses supplémentaires.

Une décote de 4,5 % de la masse salariale est appliquée (absence de longue durée, congés thématiques non planifiés, etc.).

En termes de **formations**, les recettes sont en croissance (+37,66 %), d'une part afin de mieux coller aux recettes observées les années antérieures et aux perspectives de l'activité de formation pour les années à venir, et de prendre en compte par ailleurs l'évolution des prix des formations proposées par le Centre de Formation de la Fédération des CPAS. Les honoraires de collaborateurs sont en augmentation (+16,50 %). Il s'agit pour l'essentiel des frais d'honoraires liés à la mise en place de formations (honoraires des orateurs qui sont en augmentation (mais qui sont soutenus par des recettes de formation en croissance), et à l'appui à des missions spécifiques (DPO, conseil juridique RH, études énergétiques, et renfort par externalisation pour maintenir le niveau de service aux membres lors d'absences de longues durées). Une nouvelle recette, prudente, de 63.000 € en 2026 fait son apparition pour la centrale de marchés. Une décote de 10 % est appliquée sur le total des honoraires, eu égard aux écarts classiques observés dans l'exécution budgétaire des projets spécifiques.

Les frais de bâtiments sont relativement stables (-10,6 %) et **les frais de fonctionnement** sont quant à eux en croissance (+25,51 %), essentiellement eu égard à la mise en production d'une nouvelle architecture pour le parcours client, mis en place dans le cadre de la mission d'assistance-conseil pour les membres ; architecture nécessitant la refonte d'une partie du site internet, le re-ingeneering de plusieurs processus et prévoyant des fonctionnalités utilisant l'intelligence artificielle. Les frais inhérents à ce projet d'envergure s'étalent sur 2 ans et 160.000 € sont budgétés en 2026. Ce projet devrait permettre un appui plus direct à nos membres, un renforcement des capacités d'appui des conseillers grâce à une meilleure organisation de l'assistance-conseil, et le déploiement d'outils basés

sur l'intelligence artificielle pour répondre aux membres et aider les conseillers dans leurs missions. Ces outils seraient entraînés et enrichis de contenus propres et fiables, et basés sur une technologie européenne. Ce projet explique le déficit budgétaire attendu en 2026.

Les **cotisations** sont indexées sur base de l'inflation observée (3,15 %), et la cotisation complémentaire pour la fonction consultative germanophone est maintenue pour les communes concernées, et elles augmentent légèrement sous l'effet de la croissance démographique. Les cotisations à des tiers sont en réduction, eu égard à l'évolution de certains partenariats.

Les **conventions pour mission** sont supposées être renouvelées pour des montants en moyenne équivalents, et en fonction des ajustements programmatiques imposés en 2025, les modifications connues sont impactées, tant à la hausse qu'à la baisse. Notons la suppression de plusieurs subventions (ADL, pauvreté) par rapport au budget antérieur. L'incertitude quant au renouvellement des subventions subsiste, même si le projet de subvention pluriannuelle unique pour l'association a été initié par le Gouvernement wallon. Les informations connues permettent toutefois de tabler sur un niveau relativement stable des subventions, tant pour ce qui concerne les communes (-6,16 %, dû à la suppression de la subvention ADL, et la disparition de subventions uniques (vélo-city, résilience), et à diverses réductions des montants alloués (AT, ODD)) ; que pour ce qui concerne la Fédération des CPAS (+1,55 %, dû à l'indexation de plusieurs subventions et à la mise en place d'un nouveau projet d'accompagnement des CPAS dans l'accueil des primo-arrivants (FAMI)).

Les **partenariats** sont en forte croissance (+54,86 %), notamment eu égard à la consolidation de partenariats pour missions (Walterre, not.) et au développement de partenariats ponctuels pour l'organisation de colloques (Elia, Belfius, etc.), et ce, outre un nouveau partenariat institutionnel avec Imio pour l'engagement d'un conseiller egov.

Le budget s'élève à 13.104.037 € et présente un solde négatif de 157.218,24 €. Le déficit s'explique par les frais exceptionnels et uniques (étalés en 2026 et 2027) de la mise en production d'une nouvelle architecture pour le parcours client, mis en place dans le cadre de la mission d'assistance-conseil pour les membres. La perte de 157.218,24 € sera reprise au bénéfice reporté, et aux fonds affectés.

PERSPECTIVES DE CONTINUITE

Conformément à l'article 3:48 du CSA, et eu égard au résultat négatif de l'association durant deux exercices consécutifs, le Conseil d'administration déclare qu'aucun fait grave et concordant ne vient grever la gestion de l'association. Les résultats négatifs de l'association trouvent, pour les deux derniers exercices, leur origine dans des événements conjoncturels de portée limitée, d'ampleur maîtrisée et ne sont pas de nature à mettre en péril l'association, eu égard aux réserves affectées qui peuvent être sollicitées pour faire face aux dépenses exceptionnelles justifiant le résultat négatif, et qui ont été provisionnées pour faire face aux risques qui se sont avérés durant les exercices considérés. Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'administration confirme que les règles d'évaluation ne doivent pas être modifiées eu égard aux deux soldes négatifs consécutifs, et ce malgré le budget négatif également prévu en 2026. En l'occurrence, le Conseil d'administration confirme que l'association est en mesure de poursuivre ses activités pour les douze prochains mois, à minima.

EVENEMENTS COMPTABLES POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Conseil d'administration déclare qu'à sa connaissance, depuis le début de l'exercice 2026, il n'est pas survenu d'événements susceptibles de modifier notablement le patrimoine, le résultat et la situation financière de la société.

Le Conseil d'administration déclare avoir analysé l'ensemble des risques connus qui pourraient frapper l'entreprise et menacer sa structure financière. Celui-ci informe l'Assemblée générale qu'il provisionne adéquatement l'ensemble de ces risques.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION

Le Conseil d'administration déclare qu'à sa connaissance, aucun élément susceptible d'avoir une influence sur le développement de l'association n'a été détecté pour les mois à venir et n'est à porter à la connaissance de l'Assemblée générale.

INDICATION EN MATIERE DE FRAIS DE RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT

Il n'y a pas d'indications spécifiques en matière de recherche et de développement.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES

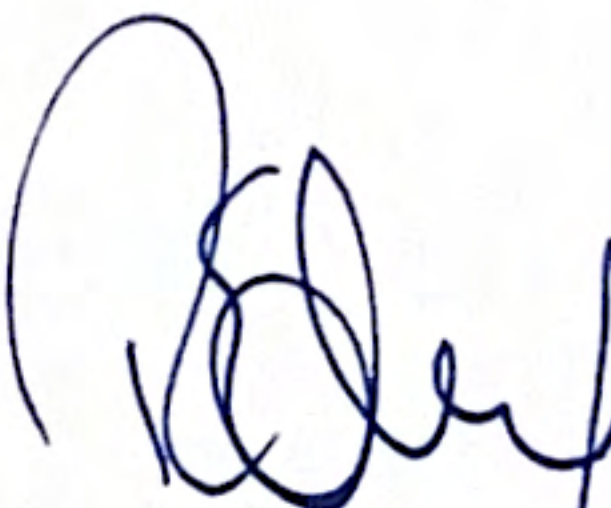
L'association ne possède pas de succursale.

Approuvé par le Conseil d'administration du 19 mai 2026.

Michèle
Boverie
(Signature
re)

Signature
numérique de
Michèle Boverie
(Signature)
Date :
2026.05.19
14:04:57 +02'00'

Michèle BOVERIE
Secrétaire Générale



Rachel SOBRY
Présidente

/MIB/TOM/OV/05.2026/cvd

	COMPTES 2024	COMPTES 2025	BUDGET 2026
Dépenses			
Achats de revues et publications	155.445,75	146.202,60	172.156,92
Honoraires collaborateurs + frais dépl.	932.129,40	966.603,16	946.394,00
Organisations des formations/réunions	333.925,05	341.683,64	370.090,00
Frais de bâtiment	377.223,80	381.455,69	385.066,31
Frais généraux (services logistiques)	770.519,70	787.785,07	1.083.364,45
Cotisations à des tiers	193.363,07	36.036,38	34.541,00
Frais de personnel	8.518.210,78	9.685.114,43	9.946.501,27
Subsides reversés aux partenaires (CIC)	560.844,13	1.452.285,13	1.500.000,00
Autres charges d'exploitation (taxes, amortissements, etc.)	425.569,55	-84.626,60	165.923,10
Total Dépenses	12.267.231,23	13.712.539,50	14.604.037,06
Total Dépenses propres à l'Union	11.706.387,10	12.260.254,37	13.104.037,06

	COMPTES 2024	COMPTES 2025	BUDGET 2026
Recettes			
Cotisations Communes	3.937.828,23	4.136.945,23	4.280.918,43
Cotisations SLSP	384.489,84	402.581,67	426.332,50
Cotisations Intercommunales	210.802,26	228.243,15	235.213,43
Cotisations CPAS	1.343.853,15	1.411.152,11	1.451.672,63
Ventes de Revues et Publications / Centrale de Marchés	274.109,41	260.652,13	356.289,23
Conventions / Missions Communes	2.406.782,69	2.279.348,00	2.449.531,32
Conventions / Missions CPAS	1.269.309,65	1.297.413,07	1.373.055,16
Partenariats	238.558,11	217.610,19	335.096,13
Formations	1.256.579,12	1.792.738,43	1.987.000,00
Produits Financiers	101.020,79	46.966,73	41.210,00
Subsides reçus pour partenaires (CIC)	560.844,13	1.452.285,13	1.500.000,00
Produits divers et exceptionnels	57.025,58	42.945,52	10.500,00
Total Recettes	12.041.202,96	13.568.881,36	14.446.818,82
Total Recettes propres à l'Union	11.480.358,83	12.116.596,23	12.946.818,82
Solde	-226.028,27	-143.658,14	-157.218,24
Nombre ETP	73,30	76,30	80,31